

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SHORT TERM INCOME Fund, un compartiment de la SICAV Shelter Invest

(ISIN: LU1248420694, Share Class R EUR Acc)

Objectif et politique d'investissement

Objectif d'investissement:

L'objectif du compartiment (le Fonds) est de générer un rendement comprenant du gain en capital et du revenu sur le capital en investissant dans un portefeuille de titres obligataires d'une maturité allant jusqu'à 18 mois.

Politique d'investissement:

La sélection des titres est réalisée via une approche « Top-Down » (géographique et sectorielle) suivie par une approche « Bottom-up », c'est-à-dire, la sélection des meilleures sociétés dans les zones géographiques et les secteurs considérés. L'approche « Bottom-up » consiste en une analyse qualitative et quantitative de l'émetteur. Une priorité est donnée à la protection du capital de l'investisseur.

Le Fonds compte atteindre son Objectif d'Investissement en investissant principalement dans des titres obligataires de qualité Investment Grade émis par des entreprises et des états ; dans des papiers commerciaux ; et dans des fonds UCITS investissant dans des titres obligataires court terme. Le Fonds peut investir jusqu'à 20% de sa valeur nette d'inventaire dans des titres obligataires de qualité High Yield (Haut Rendement).

Le Fonds peut investir principalement dans les titres dénommés en Euro émis par des pays appartenant à l'OCDE et/ou le G20 et/ou à l'Espace Economique Européen. L'indice de référence de ce fonds est le EURIBOR 3 MONTHS capitalisé (EUR). Celui-ci est uniquement utilisé comme référence pour mesurer la performance et aucunement pour la construction ou le choix des constituants du portefeuille. Pour cette raison, ce dernier peut différer significativement de son indice de référence.

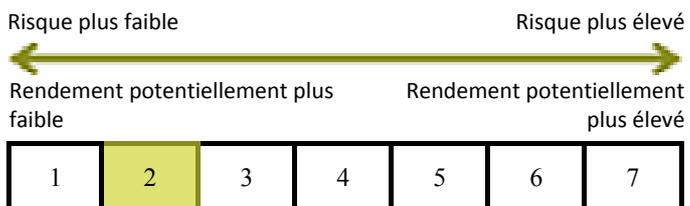
Le fonds peut faire l'usage éventuel d'instruments financiers dérivés (il s'agit de contrat financier dont la valeur dépend d'un ou plusieurs actifs sous-jacents) avec pour objectif une gestion efficiente du portefeuille et de son exposition au risque.

Les actionnaires peuvent racheter des actions sur simple demande tous les jours ouvrables au Luxembourg. Les revenus engrangés seront conservés par le fonds et seront reflétés dans une augmentation de la valeur des actions (capitalisation).

Les parts de cette classe sont émises en EUR.

Pour toute information supplémentaire, merci de vous référer au prospectus.

Profil rendement/risque



Cet indicateur a été calculé en utilisant des données historiques simulées et ne constitue pas une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et peut évoluer au fil du temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas qu'il n'y a pas de risque. Le fonds a cette note en raison de la nature de ses investissements, qui comprennent les risques énumérés ci-dessous. Ces facteurs peuvent influencer sur la valeur des placements du fonds ou exposer le fonds à des pertes.

- Le risque d'investissement est concentré dans des secteurs, des pays, des devises ou des entreprises spécifiques. Cela signifie que le fonds peut varier en fonction des événements économiques, de marché, politiques ou réglementaires.

- La valeur des actions et des titres liés à des actions peut être affectée par les mouvements quotidiens du marché boursier. Les autres facteurs l'influençant sont:

- La politique, les nouvelles économiques, les bénéfices de l'entreprise et des événements internes importants.

Risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur, auxquels l'OPCVM peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative:

- Risque de contrepartie: le fonds peut subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles.
- Risque opérationnel: le fonds peut subir des pertes en cas de défaillance d'un fournisseur de services comme par exemple la banque dépositaire.
- Risque de change: le fonds investit dans d'autres devises. Les fluctuations des taux de change peuvent par conséquent affecter la valeur de l'investissement.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez vous référer au prospectus de l'OPCVM.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée **Jusque 5%**

Frais de sortie **0%**

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants **2.5% Maximum**

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance **Aucune**

Les frais d'entrée et de sortie affichés constituent les maxima applicables et sont acquis au distributeur. Dans certains cas, des frais inférieurs peuvent être appliqués. Vous pouvez contacter votre conseiller afin d'obtenir le montant effectif de ces frais.

Les frais courants sont basés sur les coûts du dernier exercice clos le 31/12/2016. Ils peuvent varier d'une année à l'autre et ils ne comprennent pas:

- la commission de performance
- les frais de transaction (excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective).

Pour plus d'information sur les charges, veuillez vous référer au prospectus de l'OPCVM.

Performance passée



Cette classe d'action a été lancée le 10/10/2016. Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Les performances affichées sont calculées en EUR pour chaque année civile complète.

Les frais courants sont inclus dans les performances exprimées.

Indice de référence: EURIBOR 3 MONTHS PRICES

Informations pratiques

Banque dépositaire: RBC Investor Services Bank S.A.

Plus d'informations: Le prospectus de l'OPCVM, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de Shelter Investment Management, 22 rue de l'Industrie, 8399 Windhof (Koerich) Grand Duchy of Luxembourg (documents disponibles en anglais) ou au numéro +352 206 03 000 10. La politique de rémunération de Shelter-IM est disponible sur: <http://www.shelterim.com/en/remuneration-policy/>. Une version papier de la politique de rémunération est disponible gratuitement aux actionnaires sur demande.

Régime fiscal: Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du distributeur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

Compartiment: Ce Document d'Informations Clés pour l'Investisseur décrit un compartiment de la SICAV Shelter Invest. L'OPCVM est constitué d'autres compartiments. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces compartiments dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet: www.shelter-im.com

Responsabilité: La responsabilité de Shelter Invest ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Compartiment et part: Chaque compartiment est une entité juridique séparée, ayant son propre financement, ses propres engagements, ses propres plus values et moins-values, son propre calcul de VL et ses propres frais. L'investisseur peut convertir les actions qu'il détient dans un compartiment contre des actions d'un autre compartiment de la SICAV, conformément aux modalités décrites dans le prospectus. Le fonds Shelter Invest est autorisé au Luxembourg et est régulé par la CSSF. Shelter-IM est autorisé au Luxembourg et régulé par la CSSF. L'information de ce Document d'Informations Clés pour l'Investisseur est exacte au 31/01/2017.